



## Contrat non signé auto-école

Par **oreletmel**, le **03/07/2014** à **13:53**

Bonjour,

Ma femme s'est inscrite dans une auto-école peu scrupuleuse , qui lui a fait prendre un maximum d'heures ( une technique consistant a faire croire au candidat qu'il va passer son permis la semaine suivante pour motiver a prendre 6H en plus du prévu et puis a la dernière minute il y a eu une erreur dans l'inscription...et plein d'autres choses ( mais je passe)

Je vais donc a son auto-école pour exprimer un peu mon mécontentement et il nous ont carrément viré, et lors de la restitution des pièce je leur demande le contrat pour voir les clauses et la je vois contrat pas signé .

Alors que pouvons nous faire, car ici et la je lis que contrat pas signé c'est une faute de leur part.

Puis-je leur réclamer le remboursement de la totalité des sommes engagés ??? ( ce qui serait un juste retour au vu des choses peu scrupuleuses qu'il ont fait subir a ma femme ( sans compter que je ne vous ai pas tout dit)